DocuSign Envelope ID: F768A4EA-66DF-4713-8D32-B83382F0C320

ABE II
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 rue de la République
76 000 Rouen
951 295 435 - RCS Rouen

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 2 AOÛT 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 2 août,
À dix-sept heures,

Les associés de la SCI ABE II, société civile au capital de 1 000 euros, divisé en 1000 parts de 1€ chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Gérant.

Sont présents,

- Monsieur Alexandre BELLENCONTRE, propriétaire de numérotées de 1 à 900	900 parts
- La société ABE HOLDING, propriétaire de numérotées de 901 à 1000 Représentée par son Président, Alexandre BELLENCONTRE	100 parts
Total des parts représentées	1000 parts

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.
L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
L'assemblée est présidée par Monsieur Alexandre BELLENCONTRE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social et modifications corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Modification de l'article 20 des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président met à la disposition des membres de l'assemblée :
- La copie des lettres de convocation ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

DocuSign Envelope ID: F768A4EA-66DF-4713-8D32-B83382F0C320

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressées aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de la gérance.
Cette lecture terminée, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance décide de transférer le siège social du 8 rue de la République 76 000 ROUEN au 6 rue d'Armaillé, 75 017 PARIS, à compter du 3 août 2023.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« *Le siège social est fixé au : 6 rue d'Armaillé, 75 017 Paris.*

Il peut être transféré en tout autre endroit par simple décision de la gérance, tant qu'il reste sur le territoire français. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance décide de modifier l'article 20 des statuts afin de supprimer les dispositions au titre du règlement intérieur.

En conséquence, l'article 20 des statuts est désormais rédigé comme suit :

« *La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants pris parmi les associés, nommés par décision ordinaire des associés réunis en assemblée générale et statuant dans les conditions prévues ci-après à l'article 21.*

Le premier gérant de la société, nommé pour une durée indéterminée est :
Monsieur Alexandre BELLENCONTRE, né le 1 mars 1996 à LISIEUX (14),
De nationalité française,
Demeurant 147 rue de Lourmel, 75 015 PARIS,
Célibataire,
Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale.

DocuSign Envelope ID: F768A4EA-66DF-4713-8D32-B83382F0C320

Monsieur Alexandre BELLENCONTRE, présent et intervenant, déclare accepter cette fonction et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

La gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour la gestion des biens et affaires de la société et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci exercent séparément ces pouvoirs, sauf le droit qui appartient à chacun de s'opposer à une opération avant qu'elle ne soit conclue.

Les fonctions de gérant cessent par son décès, son incapacité civile, sa déconfiture, la liquidation ou son redressement judiciaire, sa faillite personnelle, sa révocation ou sa démission.

La démission du gérant n'a pas à être motivée mais il doit en informer les associés trois mois au moins à l'avance et par lettre recommandée ou lettre simple remise en main propre contre décharge ou écrit électronique avec confirmation de lecture.

Le gérant est révocable par une décision des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts.

En cas de vacance de la gérance, la nomination du ou des nouveaux gérants est décidée par l'assemblée générale des associés convoquée par l'associé le plus diligent dans le mois de ladite vacance. Chacun des gérants a droit, en rémunération de ses fonctions, à un traitement fixe ou proportionnel, ou à la fois fixe et proportionnel à passer par frais généraux.

Les modalités d'attribution de cette rémunération ainsi que son montant sont fixés par décision ordinaire des associés. La gérance a droit, en outre, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacements. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*
**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

DocuSign Envelope ID: F768A4EA-66DF-4713-8D32-B83382F0C320

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents.

Alexandre BELLENCONTRE	DocuSigned by: Alexandre BELLENCONTRE 79CF49DFB82F4A7...
La société ABE HOLDING Représentée par son Président, Alexandre Bellencontre	Pour la société ABE HOLDING DocuSigned by: Alexandre BELLENCONTRE 79CF49DFB82F4A7...